



S.C.P. P-V. GUERIN – P. BOURGEAC

Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 PARIS

email : selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

Cor : 13901, MD :226315

Acte : 307421

PROCÈS-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEU

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET
LE SEIZE OCTOBRE

A la demande de :

La société Charlotte Sometimes SARL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 517 559 787 et dont le siège social est sis 7-9 rue de la Croix Faubin 75011 PARIS (France),

Laquelle m'a exposé :

Que la requérante organise un jeu dénommé «Doolittle ♥ MAM», opération se déroulant du 17/10/2019 à partir de 17h au 28/10/2019 jusqu'à 17h,

Que dans ces conditions, pour se garantir de tout litige ultérieur, la société organisatrice estime avoir le plus grand intérêt à voir le règlement de son jeu déposé auprès d'un officier ministériel,

Qu'en conséquence elle me requiert à cet effet.

Ce dont je suis requis.



S.C.P. P-V. GUERIN – P. BOURGEAC

Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 PARIS

email : selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

Standard : 01 45 63 71 63

Cor : 13901, MD :226315

Acte : 307421

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je, Philippe BOURGEAC, Huissier de Justice associé à la SCP GUERIN-BOURGEAC près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, y résidant, 130 rue de Courcelles, 75017 PARIS, soussigné :

Certifie avoir reçu ce jour, en mon Etude, le règlement complet du jeu organisé par la société requérante du 17/10/2019 à partir de 17h au 28/10/2019 jusqu'à 17h et intitulé «Doolittle ♥ MAM».

Ai annexé au présent procès-verbal ledit règlement sur lequel j'ai apposé le cachet de mon étude.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS ET DE TOUT CE QUE DESSUS
J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT**

Maître P. BOURGEAC
Huissier de Justice associé
Signataire





S.C.P. P-V. GUERIN – P. BOURGEAC

Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 PARIS

email : selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29
CCP 15 342 41 J 020

3

Téléphone : 01 45 63 71 63

Télécopie : 01 42 25 93 06

Cor : 13901, MD :226315

Acte : 307421

Règlement jeu-concours « Doolittle ♥ MAM » sur <http://www.doolittle.fr> du 17/10/2019 à partir de 17h au 28/10/2019 jusqu'à 17h.

Article 1 : L'organisateur

La société Charlotte Sometimes SARL (la Société Organisatrice), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 517 559 787 et dont le siège social est sis 7-9 rue de la Croix Faubin 75011 PARIS (France), organise le jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu-concours Doolittle ♥ MAM » sur <http://www.doolittle.fr>.

Article 2 : Objectif du jeu-concours

Ce jeu-concours permet de gagner 5 coffrets Mon 1^{er} MAM composés de 4 biberons Easy Start, d'une sucette naissance ainsi qu'une boîte doseuse de lait, d'une valeur unitaire de 34,95 euros.

Article 3 : Durée du jeu-concours

Ce jeu-concours aura lieu du 17/10/2019 à partir de 17h jusqu'au 28/10/2019 à 17h.

Article 4 : La participation

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine. La participation à ce jeu-concours est gratuite. Un seul lot par foyer peut être remporté.

En participant au jeu-concours « Jeu-concours Doolittle ♥ MAM » sur <http://www.doolittle.fr>, les participants reconnaissent accepter son règlement. Les employés de Charlotte Sometimes SARL et toute personne ayant collaboré à l'organisation de ce jeu-concours, ne sont pas autorisés à participer à ce jeu-concours.

DONNEES A CARACTÈRE PERSONNEL

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés" telle que modifiée en dernier lieu par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, la collecte et le traitement des données à caractère personnel concernant tout Participant par la Société Organisatrice s'effectuent conformément aux stipulations de la Politique de Confidentialité accessible via <https://www.facebook.com/doolittlemagazine/>. La collecte de ces données a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement du jeu-concours et, particulièrement, de contacter les Gagnants et de leur remettre leur lot et d'en faire connaître la liste, le cas échéant.

Article 5 : Modalités de participation et déroulement du jeu-concours

Le jeu-concours « Doolittle ♥ MAM » aura lieu du 17/10/2019 à partir de 17h jusqu'au 28/10/2019 à 17h.

Pour les participants : Pour participer à ce jeu-concours, il suffit de se connecter à partir du 17/10/2019 à 17h lorsque la publication du jeu-concours sera mise en ligne jusqu'au 28/10/2019 avant 17h sur le compte Facebook de Doolittle (<https://www.facebook.com/doolittlemagazine/>).

1^{ère} étape : se rendre sur la page Facebook de Doolittle Magazine

2^{ème} étape : inviter jusqu'à 3 amis à participer en les identifiant.





S.C.P. P-V. GUERIN – P. BOURGEAC

Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 PARIS

email : selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

Cor : 13901, MD :226315

Acte : 307421

La validation de la participation sera effective via l'envoi du commentaire invitant ses ami(e)s Facebook, en dessous de la publication.

Toute indication d'identité ou d'adresse fausse, erronée, incomplète suite à l'inscription entraînera l'élimination immédiate de la participation. Seront éliminées d'office les participations reçues après la date indiquée ci-dessus ou par un autre moyen que les possibilités mises en place.

Le tirage au sort sera effectué par « une main innocente » et désignera 5 gagnants.

Article 6 : Les prix et dotations

Chaque gagnant se verra remettre un coffret Mon 1^{er} MAM composé de 4 biberons Easy Start, d'une sucette naissance ainsi qu'une boîte doseuse de lait, d'une valeur unitaire de 34,95 euros.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Remboursement

Les frais engagés pour la participation au tirage au sort via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à :

CHARLOTTE SOMETIMES SARL Remboursement concours « Doolittle ♥ MAM » - 7-9 rue de la Croix Faubin 75011 PARIS (timbre au tarif lent en vigueur remboursé sur simple demande écrite conjointe).

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Remboursement des frais de participation : Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 10 jours suivant la participation et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante :

Pour l'inscription le montant forfaitaire du remboursement sera de 0,61 € correspondant aux frais de communication internet occasionnés pour s'inscrire au jeu-concours, y participer et se connecter pour consulter les résultats.

Conditions au remboursement des frais de participation

Afin de bénéficier du remboursement de sa participation, le joueur devra joindre à sa demande ou, dès la disponibilité des documents concernés : son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique, une photocopie de sa carte d'identité, la date et l'heure de sa participation dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 8 : Modification ou annulation du jeu-concours

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite de force majeure ou cas fortuit indépendant de leur volonté, le jeu-concours venait à être annulé, ou écourté. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation ou reporter toute date annoncée.





S.C.P. P-V. GUERIN – P. BOURGEAC

Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 PARIS

email : selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

Cor : 13901, MD :226315

Acte : 307421

Article 9 : Dépôt du présent règlement

Le présent règlement est déposé via la société Ludilex auprès de l'étude de la SCP GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 130 rue de Courcelles 75017 PARIS.

Il est consultable sur <http://www.doolittle.fr>.

Article 10 : Interprétation du règlement du présent jeu-concours et litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit à l'adresse suivante: CHARLOTTE SOMETIMES SARL Réclamation « Doolittle ♥ MAM » 7-9 rue de la Croix Faubin 75011 PARIS

Le seul fait de participer implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs prendront toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Ce règlement est exclusivement régi par la loi française.

Article 11 : Protection de la vie privée et données personnelles

Les données personnelles sont destinées aux organisateurs et sont nécessaires pour la gestion du jeu-concours. Vos coordonnées constituent des données confidentielles. Les données collectées dans le cadre de ce jeu-concours seront conservées pendant un an après la fin du jeu sur des serveurs gérés par OVH en France Métropolitaine. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. CHARLOTTE SOMETIMES SARL s'engage à ne jamais les divulguer. En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Toute demande en ce sens peut être faite auprès de CHARLOTTE SOMETIMES SARL, responsable de leur traitement. Pour contacter le responsable du traitement des données, envoyez un courrier électronique à dpo@sopress.net. ou par courrier postal à Doolittle Magazine, 7-9 rue de la Croix Faubin 75011 PARIS. La politique de confidentialité et les mentions légales sont détaillées sur le site doolittle.fr.

Article 12 : Facebook

Le jeu-concours « Doolittle ♥ MAM » sera également relayé via Facebook sur le compte de Doolittle mais n'est pas associé à, ou géré ou sponsorisée par celui-ci. En participant à ce jeu-concours, le participant fournit des informations à la société CHARLOTTE SOMETIMES SARL, dont l'adresse est mentionnée ci-dessus, et non à Facebook.

